

## CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Conformément à l'article 14 des statuts de la société, les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire le **lundi 15 juin 2026 à 16 heures**, au siège social de la société.

### ORDRE DU JOUR

1. **Prise de connaissance du Rapport de Gestion** pour les comptes statutaires de l'exercice 2025.
2. **Présentation et approbation des comptes annuels et consolidés en BE GAAP arrêtés au 31 décembre 2025**  
*Le Conseil d'Administration propose la décision suivante : approbation des comptes annuels de l'exercice social arrêté au 31 décembre 2025.*
3. **Décharge aux administrateurs**  
*Le Conseil d'Administration propose la décision suivante : décharge donnée, individuellement, aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.*
4. **Rachat de titres par la société :**  
*Le conseil d'administration propose la décision suivante : possibilité de rachat par la société pendant une durée de 3 ans, sur décision du CA, de maximum 50.000 de ses propres actions dans la fourchette de prix comprise entre 9€ et 15€ par action.*
5. **Rémunération des administrateurs :**  
*L'enveloppe globale décidée en 2019 des émoluments des administrateurs fut calculé sur ceux fixés en 2007 et n'ont donc pas varié depuis 2007. Dès lors, le conseil d'administration propose la décision suivante : une mise à jour sur base de l'indice santé de 2006. Dorénavant, les émoluments seront indexés annuellement.*

#### **1. Conditions d'admission à l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2026**

##### **A. Confirmation de participation**

Tout actionnaire, qui a l'intention d'assister à l'assemblée générale, doit le notifier au plus tard le 9 juin 2026 à minuit soit par courriel ([info@neufcour.com](mailto:info@neufcour.com)), soit par courrier postal. Il doit en outre se soumettre à la procédure décrite au point B.

##### **B. Procédure de participation**

Conformément à l'article 16 des statuts, les propriétaires d'actions dématérialisées doivent procéder, pour assister à l'assemblée générale ordinaire et y exercer le droit de vote, à la communication de cette intention, en précisant le nombre d'actions pour lequel ils entendent participer à l'assemblée générale, au plus tard le 9 juin 2026, par courriel ([info@neufcour.com](mailto:info@neufcour.com)), soit par courrier postal.

Avant l'assemblée, l'actionnaire remettra à la société, une copie de l'attestation délivrée par sa banque certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites au nom de l'actionnaire dans ses comptes. Ce document ne pourra pas dater de plus de 1 mois avant l'assemblée.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent indiquer à la société le nombre d'actions, visées dans le registre des actionnaires tenu par la société, pour lequel ils souhaitent participer à l'assemblée générale.

## **2. Droit de poser des questions**

Les actionnaires ont le droit de poser des questions par écrit aux administrateurs préalablement à l'assemblée générale ordinaire. Ces questions peuvent être posées par courriel ([info@neufcour.com](mailto:info@neufcour.com)) ou par courrier au siège de la société à l'attention de Mme Scholtès. Les questions doivent parvenir au plus tard le 9 juin 2026.

Les réponses des membres du Conseil d'administration figureront sur le site Internet de la société au plus tard le jour de l'assemblée générale, à 12 heures.

## **3. Procurations**

Tout actionnaire ayant le droit de voter peut participer à la réunion en personne ou s'y faire représenter par un mandataire, à condition de se conformer aux statuts. Un modèle de procuration peut être téléchargé sur le site internet de la société ([www.neufcour.com](http://www.neufcour.com)) ou demandé par écrit au siège de la société. La notification de la procuration à la société doit se faire au plus tard le 9 juin 2026 par écrit ou par voie électronique à l'adresse : [info@neufcour.com](mailto:info@neufcour.com).

## **4. Vote par correspondance**

Conformément à l'article 21 des statuts, chaque actionnaire peut également voter au moyen du formulaire établi par l'organe d'administration. Le formulaire peut être téléchargé sur le site internet de la société ([www.neufcour.com](http://www.neufcour.com)) ou demandé par écrit au siège de la société. Ce formulaire doit être renvoyé à la société au plus tard le 14 juin 2025 par écrit ou par voie électronique à l'adresse : [info@neufcour.com](mailto:info@neufcour.com).

## **5. Documents disponibles**

La présente convocation et les autres documents relatifs à cette assemblée générale ordinaire, dont le rapport annuel, les formulaires de procuration et de vote par correspondance ainsi que les statuts, seront disponibles sur le site internet de la société [www.neufcour.com](http://www.neufcour.com) dès le 27 mai 2026. Ils peuvent également être obtenus en écrivant à la Compagnie Financière de Neufcour, 3 rue Sainte-Barbe, 4624 Romsée, à l'attention de Mme Scholtès ([info@neufcour.com](mailto:info@neufcour.com)).

Le Conseil d'Administration